

TARDOC – Ce qu’il faut savoir sur les nouveaux tarifs

Lunch & Learn

Le tarif ambulatoire sera mis en route le 1^{er} janvier 2026. Il remplacera le tarif ambulatoire TARMED. Il sera composé de positions tarifaires à l’acte (TARDOC) et de forfaits ambulatoires. Les participants des domaines vente, distribution, du marketing médical, de l’accès au marché et de la recherche sont confrontés à de nombreuses questions. Les forfaits ambulatoires sont un nouveau défi.

Comment peut-on informer les médecins et autres spécialistes sur les conditions de facturation, en particulier en lien avec les produits et services de votre entreprise?

Comment positionner un produit pharmaceutique et comment communiquer son remboursement dans le cadre du nouveau tarif?

Quelles sont les exigences pour les conseillers pharmaceutique dans le service commercial?

Comment adapter les entretiens de vente afin de mettre en avant les prestations TARDOC correspondant aux produits?

Objectifs d’apprentissage

- Un aperçu du nouveau tarif ambulatoire et de son fonctionnement
- Des points clé du système pour le remboursement de médicaments
- Des conseils pratiques pour la mise en œuvre du tarif

Groupes-cibles

Collaborateurs/collaboratrices avec ou sans fonction dirigeante issus des domaines de la vente, de la distribution, du secteur médical, du marketing, de l'accès au marché et de la recherche

Conférenciers



Mayella Favre
Geschäftsführerin
F+R Services GmbH

fiche signalétique

TARDOC – Ce qu’il faut savoir sur les nouveaux tarifs

Date

jeudi 4 décembre 2025

Temps

12.00 - 13.30

Langue

Français

Type d'événement

Live Webinar

Coût par personne (hors TVA)

CHF 250 .– (pour les membres de la shqa)
CHF 390 .– (pour les non-membres)

Ces frais comprennent : la présentation du séminaire et l'attestation de participation.

Personnes de contact



Corinne Wild
+41 41 500 07 89



Patricia Zürcher
+41 41 500 07 87